en faveur de M. Ribot et de la liste de l'Association républicaine.

C'est un pressant appel à leur patriotisme que nous leur adressons ici au nom des électeurs républicains des départements victimes des fautes antérieures. Qu'ils en soient biens convaincus, ce n'est point la prédominance de tel ou tel groupe républicain qui est maintenant en question : c'est à délai plus ou moins bref, l'existence même de la République. H. V.

Nouvelles Parlementaires

CHAMBRE

Le cinquième bureau a discuté aujourd'hui l'élection des Landes. MM. Lambert de Ste-Croix, de Guilloutet et Gieure ont été entendus et n'ont pas eu de peine à réfuter les objections présentées par leurs adversaires blackboulés.

Le bureau, après une très vive discussion, s'est cependant prononcé pour l'invalidation par 19 voix contre 18. M. Brillier, député radical de Seine-et-Oise, a été désigné comme rapporteur.

***

Le paragraphe de l'article 4 du projet relatif à la liberté des funérailles donnant au juge de paix le pouvoir d'apprécier les circonstances de fait qui impliquent un changement de volonté a été supprimé par la commission chargée d'examiner le dit projet. Cette décision a été prise à l'unanimité des membres républicains. M. Bergerot, président de la commission, s'est abstenu.

***

C'est vendredi que M. Hubbard lira à la commission son rapport sur Madagascar. Il résulte des documents communiqués que la situation est aussi mauvaise que possible. Non seulement nous ne pouvons pas avancer, mais encore plus d'un cinquième de nos effectifs est dans les hôpitaux. Des volontaires de la Réunion, il n'y en a plus. Le rapporteur conclut à l'occupation de Tamatave et de deux autres points de la côte, avec vote de crédits pour l'occupation de ces points seulement.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Perfectionnements et procédés nouveaux

Appareil à humidifier l'air des salles de filature, de tissage, etc, par M. Bertrand. — Cet appareil comporte deux parties principales : le ventilateur et le pulvérisateur d'eau. Le ventilateur ou aspirateur héliçoïdal est logé dans une enveloppe en tôle, qui peut servir de bâti à un petit moteur spécial. Ce moteur agit alors directement, par l'intermédiaire d'une bielle et d'une manivelle sur l'axe du volant qui, d'une part, commande l'hélice au moyen d'un plateau et d'un cône de friction ; de l'autre, le pulvérisateur par l'intermédiaire d'une courroie.

L'hélice puise l'air frais (vers la partie inférieure de l'enveloppe) dans une conduite communiquant avec le pulvérisateur et le refoule par une canalisation supérieure, dans la salle à humidifier.

Le pulvérisateur se compose d'un tambour cylindrique en toile métallique, ou en tôle perforée, monté sur un arbre vertical creux.

Entre la double cloison concentrique qui constitue la capacité annulaire du tambour, se place une partie spongieuse.

A la partie supérieure de l'arbre, un entonnoir solidaire de cet axe, reçoit un filet d'eau provenant soit d'une pompe actionnée par le moteur, soit d'un réservoir situé à un niveau suffisamment élevé pour assurer l'écoulement constant du liquide. L'eau descend donc vers le bas de l'arbre, qui est percé d'un certain nombre de trous à la hauteur du tambour et est animé d'un mouvement de rotation très rapide.

Par l'effet de la force centrifuge le liquide traverse la matière spongieuse et, amené ainsi à un grand état de division, se trouve recueilli dans l'enveloppe du pulvérisateur, qui est relié à la conduite d'aspiration. La proportion d'humidité se règle, suivant besoin par l'accélération ou le ralentissement du pulvérisateur.

—

Tissus bouclé par M. Cordonnier. — La formation des boucles à des intervalles plus ou moins réguliers, s'obtient par l'interposition de baguettes ou moules, par le simple relâchement des fils. La chaîne de fond reste toujours tendue, mais une ensouple supplémentaire porte un certain nombre de fils distribués entre les autres éléments longitudinaux de l'étoffe.

Les fils, destinés à la constitution des boucles, sont livrés par deux rouleaux d'embarrage. Pour déterminer le relâchement proportionnel à la longueur des boucles, l'ensouple supplémentaire porte une roue à rochet, dont le cliquet s'écarte périodiquement au contact de touches (en nombre déterminé) portées par un roue d'engrenage en relation avec la commande générale du métier.

—

Métier à broder par M. Farmer. — Lorsque dans le métier à broder à aiguilles multiples (système Heilmann), un seul fil vient à manquer, l'ouvrier est obligé d'arrêter la machine pour placer une nouvelle aiguille; il résulte de ces suspensions de travail forcément répétées une perte de production considérable. Pour y obvier, M. Farmer a cherché le moyen de rendre les aiguilles indépendantes les unes des autres.

La disposition adoptée consiste à loger chaque aiguille dans un talon mobile ; ce talon est fixé sur le support habituel à l'aide d'une vis à oreilles saillantes. Dès qu'une aiguillée est épuisée, l'ouvrier enlève le talon correspondant, remplace l'aiguille et remet le tout en place sans arrêter le métier.

—

Mise au « stop » des barres de métiers à tulle, par M. Dufeutrelle. — Lorsque dans les métiers à tulle, il survient un changement de dessin, il faut, pour mettre les barres au « stop » requis, modifier d'un trou à un antre l'accrochage du tirant, tourner suivant un sens déterminé, la vis de réglage que comporte la bride. Ces moyens, qui ont pour but de placer les fils vis-à-vis des chariots correspondants, exigent des tâtonnements, obligent à fabriquer en pure perte une certaine longueur de « rags ».

Pour économiser le temps et la matière, M. Dufeutrelle fait usage de butoirs calibrés, qui servent à allonger ou à raccourcir le tirant ; ces jauges se trouvent interposées soit entre les parties constitutives dudit tirant, soit en avant de la vis de la bride, soit encore en avant de la ou des équerres.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'abondance des matières nous force à ajourner à demain la suite de nos feuilletons.

ÉLECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE. — *Dimanche 13 décembre.* — Candidats : MM. Henry Bossut, président, sortant; Henry Ternynck fils, juge, sortant; Cateaux-Leplat, juge, sortant; Léon Motte, juge suppléant, sortant; Dumortier-Cuignet, juge suppléant, sortant.

Les électeurs affirmeront, sans doute, comme aux précédentes élections, leur estime et leur confiance à nos magistrats consulaires, en votant en nombre suffisant pour éviter un second tour de scrutin.

L'alignement de la rue de l'Alma. — Une enquête d'utilité publique est ouverte au sujet de la modification de l'alignement de la rue de l'Alma. Pendant quinze jours, du 7 au 21 décembre, le projet et les pièces visées par l'arrêté municipal seront déposés au secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance. A l'expiration de ce délai, les 22, 23 et 24 décembre, de 3 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, M. Pluquet, maire de Croix, recevra les réclamations et les observations.

Etat-Civil. — Communication de la lettre suivante vient d'être transmise au bureau de l'état-civil de Roubaix :

« Paris, le 2 décembre 1885.

» Monsieur le Procureur de la République,

» Le sieur Auguste V..., demeurant à Roubaix, » rue des Longues-Haies, m'a adressé une requête » par laquelle il se plaint que l'officier de l'état-civil de Roubaix se refuse à inscrire sur le regis- » tre des naissances son fils légitime avec le pré- » nom de Kléber ou de Marceau.

» Je vous prie de faire connaitre à ce pétition- » naire, qu'aux termes de l'article 1 de la loi du 11 » germinal an XI, les noms en usage dans les dif- » férents calendriers et ceux des personnages » connus de l'histoire ancienne pourront seuls » être reçus comme prénoms sur les registres de » l'Etat-civil destinés à constater la naissance des » enfants, et que, par suite, le refus opposé par » Monsieur le Maire de Roubaix était donc jus- » tifié.

» Recevez, Monsieur le Procureur de la Répu- » blique, l'assurance de ma considération distin- » guée.

» *Le Président du Conseil, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.*

H. Brisson.

Ceci est très bien, mais, sur les registres de l'état-civil modifiera-t-on les prénoms des personnes antérieurement inscrites sous le patronage de Kléber, de Marceau, ou autres personnages de la première Révolution ?

Convenons aussi que la loi est très défectueuse. Vous ne pouvez pas donner à votre enfant l'un des noms connus de l'histoire moderne ; mais par contre, rien ne vous empêche de l'appeler Marius ou Scylla ?

Avouez que la loi a parfois d'étranges anomalies.

Un noyé. — Mercredi, vers une heure de l'après-midi, on a retiré du canal, derrière le couvent des Visitandines, le cadavre d'un jeune homme de 23 ans, Philippe Hennion. Cet infortuné avait quitté dimanche, à 4 heures du soir, la maison de son oncle, cabaretier rue de la Vigne et chez qui il logeait. On l'a vu lundi, à 2 heures du matin, dans la Grande-Rue, et on suppose qu'en voulant traverser la passerelle pour regagner son domicile, il aura été trompé par l'obscurité et sera tombé à l'eau. Le corps ne porte aucune trace de violences. Philippe Hennion exerçait la profession d'ouvrier teinturier.

En se rendant mercredi soir à la gare de Roubaix-Wattrelos, un cultivateur des environs de Tourcoing, M. Paul Dufermont, s'est heurté contre une voiture qui stationnait, sans conducteur et sans lumière, en plein boulevard de Beaurepaire. Il s'est fait, au nez et à la figure, des blessures heureusement peu graves, mais très douloureuses. De l'enquête à laquelle on s'est livré sur la plainte de M. Dufermont, il résulte que cette voiture était celle d'un habitant de Wattrelos. Procès-verbal a été dressé contre ce dernier.

Une disparition. — Un jeune enfant de sept ans, Edouard Turk, a disparu depuis mardi, à 1 heure du soir, du domicile de ses parents, au Hutin, 44. Ce petit garçon a les cheveux blonds, les yeux bleus, le nez long, le menton à fossette. Vêtu d'un veston noir et d'un pantalon de drap marron, il portait un cache-nez jaunâtre. Sa famille est dans la désolation.

Nous avons raconté que deux frères du nom de Laurent s'étant livrés dimanche à de trop copieuses libations, étaient entrés dimanche à l'église Notre-Dame et avaient trouvé plaisant d'enlever un manteau et un cierge. Or, il paraît qu'un seul des frères Laurent est coupable, qu'au contraire l'autre, M. Ferdinand Laurent, a fait tout ce qu'il a pu pour dissuader son compagnon de cette vilaine farce.

Un mendiant révolté. — Mercredi soir, à quatre heures, un vieux vagabond de soixante ans Carlos Vermeesch, était arrêté pour mendicité dans la rue du Grand-Chemin. Au moment où l'agent de police s'approchait de lui, il leva son bâton pour le frapper. Le malheureux a été conduit au poste.

Une dame de la rue des Arts a été, mercredi soir, victime d'une escroquerie de la part d'un gamin auquel elle avait confié, pour quelques instants, un paquet renfermant des échantillons de rideaux et de dentelles. Ce gamin n'a plus reparu : le paquet qu'on lui avait donné en dépôt avait une valeur de 50 francs. Mme T... a porté plainte, mais la police ne possède aucun indice qui puisse la mettre sur les traces du précoce escroc.

Condamnations. — Dans son audience de mercredi, le tribunal correctionnel de Lille a condamné les nommés Edouard Somers, à dix jours de prison et 16 fr. d'amende pour ivresse et injures aux agents. — François Bagaert, à 3 mois de prison et 16 fr d'amende pour ivresse, outrages à la police et rebellion.

Dans la soirée de mercredi, la neige est tombée abondamment, et les toits ont revêtu leur blanche parure d'hiver. A Paris, le sol est recouvert d'une couche de quatre à cinq centimètres d'épaisseur.

Le *Patriote*, de Bruxelles, de mercredi, nous apporte les renseignements suivants :

« Hier soir, un peu avant neuf heures, la neige à gros flocons descendait du firmament assombri et aujourd'hui matin, la capitale nous apparaissait comme enveloppée d'un blanc manteau.

» C'est dans l'après-midi surtout que, pour nous servir du naïf langage des enfants, « les anges ont secoué leurs lits de plumes. »

» Le joli, l'admirable coup d'œil... L'Hôtel-de-Ville, le Palais-de-Justice poudrés à frimas... La statue des comtes d'Egmont et de Hornes et les élégantes statuettes de la place du Petit-Sablon, casquées de blanc, et semblables a des fantômes ; les lions de la colonne du Congrès couverts d'une peau d'ours blanc, et la longue file des arbres du boulevard badigeonnés d'une couche laiteuse et dans lesquels s'agitent fiévreusement les pauvres petits pierrots tout surpris et tout gelés.

» En somme, une très belle symphonie en blanc majeur. »

Echos de la Sainte-Cécile. — Le *Choral Nadaud* se fera entendre dimanche prochain pendant la messe de onze heures et demie, à l'église Notre-Dame.

Voici les morceaux qui seront interprétés : *Kyrie*, de Muller; *Gloria*, de Muller; *O Salutaris*, de Rupès, chanté par M. Minssart; *Ave Maria*, de Gounod, chanté par les premiers ténors avec accompagnement de harpe, violon, violoncelle et orgue; *Cœcilia*, de C. De Vos.

La commission informe les sociétaires qu'il y aura répétition vendredi et samedi à 9 heures du soir.

— **La Fanfare de Wasquehal** a célébré, dimanche dernier, la fête de Sainte-Cécile avec le même éclat que les années précédentes.

Le matin, cette société a assisté à la messe traditionnelle, pendant laquelle, sous l'habile direction de M. Delestraint, elle a joué avec beaucoup de brio plusieurs morceaux choisis de son répertoire.

Le soir, un banquet de cent couverts réunissait dans la grande salles des répétitions, les musiciens de la *Fanfare* et de nombreux membres honoraires. Au dessert, le président, M. Delécluse, a porté la santé de M. Droulers, maire de Wasquehal et président d'honneur de la société, du conseil municipal. de M. Delestraint, directeur, de M. Louis Dillies, sous-chef ; il a remercié ces deux derniers de leurs soins dévoués.

Après le banquet a eu lieu un concert organisé par quelques jeunes gens dont le succès a égalé la bonne volonté. Avec un programme des mieux composés, tout a marché à merveille, chanteurs et pianistes ont déployé un talent digne d'éloges.

Chacun s'est retiré enchanté d'avoir passé une aussi bonne soirée dont le mérite revient en grande partie à l'excellente initiative de la *Fanfare Municipale* de Wasquehal.

Cartes-prime du *Journal de Roubaix.* — Voir à la quatrième page.

TOURCOING

Tribunal de commerce. — Dimanche prochain, 13 décembre aura lieu, de 10 h. du matin à 4 h. du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, le scrutin pour le renouvellement des membres du Tribunal sortant d'exercice. Ce sont MM. Eugène Jourdain, président, Mahieu-Lorthioit et Jean-Baptiste Desurmont juges, MM. Denis Frys et Deltombe, juges suppléants. Tous sont rééligibles.

Les fourneaux économiques. — La ville de Roubaix vient d'organiser sur d'excellentes bases cette œuvre éminemment humanitaire.

Nous souhaiterions aussi pour notre population ouvrière, actuellement éprouvée par le marasme des affaires et par un hiver qui menace d'être assez rigoureux, l'établissement de ces fournaux économiques où, moyennant quelques sous, les malheureux pourront se procurer une nourriture saine. Ce ne serait d'ailleurs pas une innovation dans notre ville : des fourneaux économiques ont déjà fonctionné en 1870-91, si nos souvenirs sont exacts et ont rendu d'incontestables services.

Espérons que le bon exemple donné par Roubaix sera contagieux !

Chronique de la rage. — Le jeune Samyn, du Mont-à-Leux, qui avait été mordu à la nuque par le chien enragé du Moulin-Tonton, est mort, il y a quelques jours, des suites de ses blessures.

La brouette ornée de fleurs qui a été offerte à notre sympathique concitoyen M. Jules Watteuw, a la suite du concert de Roubaix, au profit des écoles libres, est exposée à l'étalage du magasin de M. Bernard-Welcomme, Grand'Place.

Enfin l'installation des nouveaux cadrans au clocher de l'église Saint-Christophe est terminée. Il faut avouer que si l'entrepreneur a un peu abusé de la patience du public, il donne du moins toute satisfaction par le bon conditionnement des cadrans. Les heures ressortent très distinctement et sont facilement aperçues d'assez loin.

La pauvre petite Marie Buyck est morte jeudi matin des suites de l'accident que nous avons relaté dans notre numéro d'hier.

Enfant perdue. — M. Joseph Slogenieulder, tisserand, demeurant à Roubaix, près du Calvaire, a déclaré au poste que son neveu, un enfant de 8 ans, est égaré depuis mardi matin. L'enfant est vêtu d'un paletot noir, porte des sabots aux pieds et est tête nue.

Encore un enfant brûlé. — C'est le quatrième, croyons-nous, en quelques jours.

Une petite fille de cinq ans. Marie Buyck, rue du Petit-Village, est tombée en jouant dans un baquet d'eau chaude que sa mère venait de déposer sur le sol et a eu tout le corps affreusement brûlé. M. le docteur Rogean, qui la soigné, juge l'état de la malheureuse petite victime comme désespéré.

Escroquerie. — Le sieur Carlos Delattre, dit Marlo, ex-portefaix, a acheté hier matin, aux Halles, deux paniers de harengs pour le compte, disait-il, d'un cabaretier de la rue du Curé, et il emprunta une burrette à M. Delcroix, quincaillier Puis il vendit le tout et dissipa l'argent à boire.

Le beau personnage est activement recherché et la police ne tardera pas à le mettre en lieu sûr.

Arrestation. — Louis Delberghe, tisserand, né à Neuville-en-Ferrain de parents belge, chassé de France après condamnation pour fraude, vient d'être arrêté pour avoir contrevenu à l'arrêt d'expulsion.

Contravention a été dressé contre la femme Sœnne, demeurant rue Famelart, cour Liagre, pour violences légères exercées contre l'une de ses voisines la femme Desurmont.

LILLE

Société des Agriculteurs du Nord. — Nous apprenons que M. le ministre de l'agriculture a accepté l'invitation que lui a adressé la Société des Agriculteurs du Nord pour qu'il veuille bien assister à la séance solennelle du dimanche 20 de ce mois ; il sera accompagné de M. Tisserand, directeur général de l'agriculture.

On espère également voir assister à cette solennité MM. les présidents de la Société des Agriculteurs de France et de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, ainsi que que M. Douzy, ancien député, vice-président du conseil général du Pas-de-Calais.

Cette séance paraît devoir offrir un grand intérêt par les questions qui y seront traitées concernant la crise agricole.

Le téléphone entre Lille et Paris. — On annonce qu'à la suite de l'installation d'un réseau téléphonique entre Paris et Reims et des résultats très satisfaisants qu'ont donnés les expériences, le ministère des postes et télégraphes a résolu d'installer entre Lille et Paris les premières communications téléphoniques à grande distance qui seront établies désormais en France.

Le *Petit Nord* dit que M. Berthot, ingénieur en chef des télégraphes s'est rendu à Paris pour l'exécution du projet dont l'étude est très avancée.

Les communications se feront au moyen des mêmes fils télégraphiques qui sont employés au service des dépêches.

Le prix sera fixé à un franc par cinq minutes de conversation.

La question du gaz. — Le *Progrès du Nord* indique ce matin les concessions obtenues par la ville de Lille, des compagnies gazières auxquelles elle est encore liée pour 30 ans. La question est intéressante pour les Roubaisiens :

Le prix du gaz, qui est aujourd'hui de 25 centimes par mètre cube, sera abaissé d'un centime par année, à partir de 1886, jusqu'en 1889.

Il restera fixé à 21 centimes pendant cinq ans et sera définitivement réduit à 20 centimes en 1894.

Cet abaissement graduel du prix procurera dans un avenir prochain aux abonnés une économie de 400,000 francs environ, en prenant pour base du calcul la consommation de 1884, qui sera evidemment augmentée étant donné le développement normal et régulier de la cité.

En outre, la Ville s'assure une réduction à ses charges personnelles pour l'éclairage des édifices municipaux; elle se fait garantir le remboursement des sommes dépensées pour les travaux de pavage et obtient une redevance de 102,500 fr. : le tout peut être estimé à un bénéfice net de 137,500 fr.

En retour de ses avantages, les compagnies exigent une prolongation de vingt années du monopole qui leur était primitivement concédé.

Le journal met en balance les bénéfices qu'on peut retirer d'une entente amiable immédiate et ceux qui pourraient résulter dans 30 ans d'une exploration directe.

Les compagnies proposent de réduire les charges des consommateurs d'une somme de 400,000 francs par an.

Multipliée par les 30 années qui appartiennent encore à leur monopole, c'est une somme totale de DOUZE MILLIONS de francs dont la consommation lilloise sera déchargée.

Elles assurent à la ville une redevance de 137,000 francs par an. Si nous refaisons le même calcul, nous voyons que c'est un nouveau chiffre de QUATRE MILLIONS, 110.000 fr. à ajouter au précédent.

Total plus de SEIZE MILLIONS de bénéfices réalisés par la population lilloise sur les contrats antérieurs.

Est-ce donc à dédaigner.

En revanche, admettons que pour céder aux scrupules de ceux qui répugnent à engager l'avenir, nous consentions encore à payer pendant 30 ans, ces seize millions. Nous arriverons à l'expiration du privilège, nos caisses allégées d'une somme considérable, et pendant tout ce temps nous nous sommes consolés avec l'espérance que l'exploitation directe nous permettrait de rentrer dans ces formidables déboursés. Mais dans 30 ans au train dont va la science, qui sait si l'éclairage au gaz sera encore pratiqué ?

L'électricité marche à pas de géants et ses progrès permettent toutes les hypothèses, il est à peu certain qu'elle remplacera le gaz partout. Alors notre pot au lait se brise en mille pièces, nos rêves n'ont servi comme la plupart des rêves qu'à nous faire dépenser notre argent en pure perte.

Avec la nouvelle convention, s'il se fait des découvertes, si des perfectionnements sont apportés à la fabrication, nous en profiterons aussitôt, le cas ayant été prévu et nettement et clairement spécifié dans ce projet et en plus, nous avons bénéficié des réductions faites jusqu'au jour où ces découvertes sont applicables.

Envisageons une autre supposition, admettons que la science reste stationnaire et ne réalise aucun progrès ; qui nous prouve que dans 30 ans, l'exploitation directe nous rapportera les seize millions perdus à l'attendre.

Il nous faudra créer de toutes pièces un matériel qui vaut à lui seul presque autant : bref, cette industrie, en somme, ne sera pas à l'abri des aléas qui pèsent sur toutes les autres, les sous-produits qui en constituent en ce moment la principale rémunération auront peut-être été remplacés par d'autres procédés plus économiques ; les couleurs d'aniline, les huiles essentielles n'auront peut-être plus la même valeur et alors la fabrication du gaz au lieu d'être une grande source de richesse, ne sera qu'une industrie fort peu productive.

Par conséquent, quelle que soit la transformation de l'éclairage, l'avenir n'est point menacé. Des charges très lourdes nous ont été léguées, au lieu de les faire peser sur une seule génération, nous les équilibrons, nous les répartissons d'une façon plus équitable sur plusieurs. C'est de la justice tout simplement.

Et c'est un acte de justice qui nous est commandé d'autant plus impérieusement, qu'il nous permet de réaliser une économie superbe sans compromettre en rien les ressources futures.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Session ordinaire. — Séance du 27 novembre

La séance est ouverte à 8 h. 45. — Dix-sept conseillers sont présents. — Excusés : MM. Monnier, Sasselange, Rasson et Desurmont.— Absents: MM. Dupont-Chopart, Leloir, Dupont-Jevenois, Dewyn, Fournier, Doublemart, Debaene, Delsalle, Desmettre, Monmarché et Delobel. — M. Baylet, inspecteur des contributions directes assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Propositions diverses

M. le Maire expose que, pris à l'improviste par la question posée à la dernière séance par M. Dervaux au sujet des malheureux sans asile et des épileptiques, il n'a pas pu y répondre. Il serait convenable, à son avis, d'avertir l'administration des questions que l'on veut poser.

Il est vrai, ajoute M. Hassebroucq, qu'un homme ait logé pendant sept semaines au poste de police. Si nous en avions été informé, comme cet homme est de la ville, nous eussions demandé pour lui des billets de logement au bureau de bienfaisance. Les individus recueillis au poste de police sont presque toujours des passagers qui y séjournent deux ou trois jours au plus, temps nécessaire pour trouver une place : s'ils restaient plus longtemps sans domicile, il faudrait les déférer à la justice comme vagabonds. Quant aux épileptiques nous sommes nous informé près des Hospices Lille pour demander si elles recevraient, les cas échéant, nos malheureux concitoyens, atteints de cette maladie. La réponse que nous en avons reçue n'est pas favorable : les Hospices de Lille ne peuvent pas admettre les épileptiques à cause de l'absence des locaux nécessaires pour les recevoir.

L'administration se préoccupe de cette importante et difficile question,

M. Dervaux. — M. le Maire se trompe s'il croit pouvoir intervenir efficacement près du Bureau de Bienfaisance. Il résulte d'une lettre publiée l'année dernière dans l'*Echo de Tourcoing* par les administrateurs, que ces messieurs se déclarent indépendant. du Conseil. Le Maire n'aurait pas plus d'influences Du reste, ce n'est pas du Bureau de Bienfaisance qu'il est ici question.

Autrefois, ce Bureau distribuait des billets de logements qui ont été supprimés. L'administration pourrait y suppléer en autorisant la police à donner un autre abri que le poste. Si vous ne pouvez pas fonder des lits, distribuez au moins des billets de logement à la *Botte de Paille*.

M. le Maire. — Notre intervention près du Bureau de Bienfaisance ne serait pas inefficace, ainsi que le dit M. Dervaux, parce que lorsqu'il s'agit d'un homme de Tourcoing le logement entre, comme secours, dans ses attributions et du reste, dans un cas analogue, nous avons réussi.

M. Faveur expose que, comme adminstrateur du Bureau de Bienfaisance, il a proposé la suppression des billets de logement à la *Botte de Paille* à cause des abus qui en résultaient.

M. Dron. — Pour les épileptiques j'aurai pu donner, il y a deux mois déjà, les renseignements demandés aux Hospices de Lille.

M. le Maire. — Si vous aviez eu le soin de m'en avertir, vous m'auriez évité une peine.

Une altercation se produit ici entre M. Hassebrouck et M. Dron, des paroles assez vives sont échangées.

« Vous tenez à avoir le dernier mot, conclue M. le » Maire, vous l'aurez : le Conseil a d'importantes » questions à traiter et ne peut pas perdre son temps » dans des discussions oiseuses.

M. Dervaux. — Quand on n'est pas de votre avis vous dites toujours que c'est oiseux...

Cadastre

M. Baylet, inspecteur des contributions directes, dépose le procès-verbal des opérations cadastrales. M. Masquilier, rapporteur de la commission chargée de réviser les opérations, propose de les approuver, de féliciter les employés des contributions directes qui les ont dirigées et de voter un crédit de 300 fr. pour la remise des médailles de vermeil aux classificateurs qui ont prêté leur concours désintéressé. M. Glorieux donne lecture du procès-verbal de classement et de la délibération qui est soumise, séance tenante, à la signature des membres du conseil.

En ce qui concerne les médailles le vote est réservé.

Compte admistratif de 1884

L'ordre du jour appelant la discussion du compte administratif du Maire pour 1884. M. Hassebroucq quitte la salle et M. Honoré-Dumortier, choisi par le Conseil, prend la présidence. Aucune observation n'étant présentée, le compte administratif est approuvé et des remerciements sont votés au Maire.

Compte administratif du Bureau de bienfaisance de 1884

La discussion a été ajournée à cette séance sur la demande de production de l'état des sommes prélevées, comme droit des pauvres, sur les bals, fêtes et concerts. Cet état n'a pas encore été remis. Le Conseil ne pourrait-il pas, demande M. le Maire, émettre un avis favorable au compte administratif, sous réserve de la production de cet état ?

M. Bigo. — Depuis quelque temps déjà on agit par insinuations contre les personnes respectables qui forment l'administration du Bureau de Bienfaisance. On veut leur imposer un Inspecteur civil, ce qui serait une marque de défiance à l'égard des sœurs et des administrateurs qui déploient dans la répartition des secours, un dévouement et un tact à l'abri de tous reproches.

L'intervention du Conseil dans l'administration du Bureau de Bienfaisance serait illégale ; il ne peut, sans excéder ses pouvoirs, faire autre chose que de donner un avis favorable aux comptes. D'ailleurs cet emploi d'inspecteur serait une dépense inutile qui enlèverait aux malheureux une partie de leurs ressources. Puisque cet inspecteur ne peut pas être l'homme de la municipalité il ne serait que l'employé des administrateurs qui se livrent eux-mêmes avec soin aux enquêtes les plus sérieuses sur les personnes assistées. Le Bureau de Bienfaisance de Tourcoing est géré d'une façon remarquable : on ne doit pas remercier les administrateurs en leur imposant un contrôle injurieux. Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter au vœu émis par le rapport de la commission des finances.

M. le Maire. — C'est une erreur de croire que l'Inspecteur civil serait nommé par le Conseil. Il a toujours été convenu que le choix appartiendrait à l'administration du Bureau de Bienfaisance.

M. Dervaux. — La commission des finances a plusieurs fois proposé la création de ce poste d'Inspecteur civil : il y a lieu de discuter la question. Le Bureau de Bienfaisance n'est pas aussi indépendant du Conseil que le croit M. Bigo ; nous pourrions ne pas voter la subvention.

M. Bigo. — Et vous priveriez les ouvriers de secours ?

M. Dervaux. — Nous dirions aux ouvriers que nous ne pouvons pas voter les secours parce que le Bureau de Bienfaisance dispose de ces fonds en despote comme il l'a toujours fait sous les anciennes administrations.

M. Dron demande le renvoi à la prochaine séance de la discussion de cette question qui est sérieuse. — Adopté. *(à suivre)*

CONCERTS ET SPECTACLES

Tourcoing. — Les membres du cercle harmonique des *Amis-Réunis*, dans leur réunion générale du 17 novembre dernier, ont décidé que la messe de Sainte-Cécile aurait lieu le 14 décembre courant, à onze heures et demie du matin, et qu'un *dernier concert* serait donné le 21 décembre courant. Des démarches sont faites actuellement près de certaines sommités artistiques, afin d'obtenir leur adhésion pour cette dernière fête musicale.

Le programme sera publié ultérieurement.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 9 décembre. — Présidence de M. Parenty. — J.-B. Duvivier et Ch. Pinard sont tous deux décrotteurs publics sur la place de la Gare à Lille. Avant-hier, ils trouvaient sur cette place un billet de 1re classe de Lille à Mouscron; c'était une bonne aubaine, et nos deux compagnons voulurent en profiter. Ils s'installèrent dans la salle des Pas-Perdus et offrirent leur billet; mais les employés du chemin de fer avaient été prévenus et nos deux décrotteurs furent arrêtés au moment où ils proposaient leur billet. Le tribunal les condamne chacun à 8 jours de prison.

La fraude se fait généralement par association. H. Marque, C. Dewic et Marie Cornelies, tous de Roubaix opèrent toujours ensemble. Ils ont été arrêtés porteur de tabac et d'allumettes de contrebande. Ils sont condamnés chacun à 3 mois de prison et 500 fr. d'amende.

Le tribunal a entendu ensuite plusieurs affaires de chasse. Toujours la question des réserves et des affaires d'expulsés étant revenus en France sans autorisation. Les expulsés Charles Aulled et Xavier Depoorter ont été condamnés à 6 mois de prison.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Le *Journal de Roubaix* ne refusera pas d'accueillir la requête que nous allons risquer...

Un groupe d'admirateurs de fêtes charitables et de belle musique, certain d'être l'interprète des vœux d'un grand nombre de ses concitoyens, a l'honneur de demander aux promoteurs de la splendide soirée donnée dimanche dernier au Grand-Théâtre, au profit des Ecoles libres, si cette fête ravissante ne pourrait se recommencer.

Les galas de ce genre, où l'élégance, la richesse, le talent et la charité se disputent les suffrages des auditeurs charmés, sont si rares que cette rareté seule serait suffisante pour excuser ce qu'il peut y avoir d'indiscret dans une telle demande à l'égard des personnes dévouées qui ont apporté le concours de leur talent à l'œuvre des Ecoles libres.

Une seconde soirée comme celle de dimanche aurait le double résultat de doter plus largement encore la caisse des Ecoles libres et de donner satisfaction à tous ceux — et ils sont nombreux ! — qui regrettent de n'avoir pu obtenir de cachets ce jour-là.

Recevez, monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Un groupe de Roubaisiens.

COUR D'APPEL DE DOUAI

1re chambre civile. — Audience du lundi 6 décembre

L'accident de l'Ecole professionnelle de Douai.

Le tribunal de première instance de Douai, le 17 mai 1885 examinait et le 7 janvier 1885 vidait l'affaire à lui soumise d'un nommé Vion, domicilié à Sin-le-Noble, élève à l'Ecole professionnelle de Douai.

Vion, qui est maintenant âgé de seize ans, travaillait en 1882 à son établi, dans les ateliers de menuiserie de l'Ecole professionnelle de Douai, lorsque tout à coup un volant tombant sur lui, lui enleva le pouce de la main droite.

L'établi où le jeune Vion avait été chargé de faire son travail se trouvait placé à 8 mètres du tour mécanique. Rien ne faisait prévoir l'accident et la malheureuse victime, prétendant n'avoir commis aucune imprudence, fit assigner en responsabilité le professeur, M. Dérain, et M. le sénateur Merlin, représentant la ville de Douai.

Les défendeurs soutinrent que l'élève Vion désobéissant aux ordres du surveillant et au lieu de reprendre sa place à l'établi, a, en rentrant de la cour, été bousculer Legroux qui travaillait au tour mécanique. Enfin, ils prétendirent que Vion, en tirant violemment les chaines de commande, a déterminé la chute de la roue.

Ces affirmations ne furent pas admises par le tribunal et des témoignages entendus, il résulta que l'élève Vion n'a pas déterminé la chute de la roue en tirant violemment la chaine de commande. Il ne parut pas établi davantage que le train mécanique était agencé d'une façon convenable pour éviter un accident.

La faute des défendeurs fut jugée d'autant plus grande que l'instrument confié à de jeunes enfants, était construit d'une façon dangereuse, et en supposant que le jeune Vion ait, contrairement aux ordres de M. Dérain, voulu se servir du tour mécanique, Derain, qui était présent dans la classe, au moment de la rentrée de Vion, aurait dû lui enjoindre l'ordre de reprendre sa place et veiller à son exécution.

En supposant d'autre part qu'une dispute se soit élevée entre Legroux et Vion, Dérain aurait dû la faire cesser.

Depuis ce triste accident, le jeune Vion est incapable de travailler.

Toute la partie de la main, la partie métacarpienne avoisinant le pouce s'est détachée, de sorte que l'enfant est affligé pour toute la vie.

L'avocat de la victime adjure le tribunal de déclarer le sieur Dérain et la ville de Douai responsables de l'accident survenu le 6 octobre 1882, et de les condamner solidairement à payer au jeune Vion, la somme de 10,000 francs de dommages-intérêts.

Après avoir entendu l'avocat des défendeurs, le tribunal condamna la ville de Douai à payer à Vion la somme de 1,200 francs, en stipulant que cette somme serait versée à la Caisse d'épargne de Douai, au nom du jeune Vion, et qu'il n'en pourra toucher le montant qu'à sa majorité. Le professeur Dérain fut acquitté.

Trouvant insuffisants ces dommages-intérêts, Vion interjeta immédiatement appel.

Lundi donc, devant la 1re Chambre civile, cette affaire a de nouveau été plaidée.

La cour a abandonné, durant les débats, les charges qui pesaient sur le professeur de menuiserie. Pour ce qui concerne la ville de Douai, l'arrêt sera rendu ultérieurement.

NORD

Valenciennes. — On lit dans la *Réforme* du Nord : « Les journaux ont raconté que M. Loubet, sénateur, vient de donner sa démission de maire et de conseiller municipal de la ville de Montélimar à la suite du refus du ministre de la guerre de rapporter une décision qui enlevait à cette ville un bataillon du 73e de ligne pour le transférer à Embrun. Le conseil municipal tout entier suit M. Loubet dans sa retraite.

« Stimulés par cet exemple, M. le Maire et MM. les conseillers municipaux de Valenciennes auraient, ce matin même, envoyé leur démission à la sous-préfecture, pour protester contre les agissements du ministère de la guerre envers notre cité. »

Steenwoorde. — Hier, dans l'après-midi, un énorme sanglier du poids de 250 livres, a été abattu par M. Benoit-Vanneste, fils, cultivateur à Steenwoorde.

Ce monstre avait été aperçu dans la matinée dans le cimetière de Clairmarais, où il a causé quelques dégâts; pourchassé par plusieurs habitants de la commune, armés de fourches et de fusils, l'animal s'est dirigé sur Ste-Marie-Cappelle, où il a encore causé quelques dégâts dans le cimetière. Toujours poursuivi, il pris sa course vers Eecke. Là, il entre dane la cour de la ferme de M. Decrocq, fond sur ce dernier et d'un coup de boutoir lui ouvre la cuisse gauche depuis le genou jusqu'à l'aine. C'est alors qu'il se dirigea sur Steenworde, où il a été abattu.

Hier, le bruit courait dans la ville d'Hazebrouck que M. Decrocq était mort vers midi dans d'atroces souffrances. Quant au sanglier, il a été acheté par M. Haczewindt, café de l'Europe, à Hazebrouck. où il attire l'attention générale.

Bollezeele. — On annonce la mort de M. l'abbé Léturgie, curé de Bollezeele, vice-doyen du décanat de Wormhout, décédé en son presbytère, le 3 décembre, à l'âge de 81 ans.

PAS-DE-CALAIS

Aire. — Un accident singulier et qui a eu de tristes conséquences vient de se produire à Aire. Vers le 24 novembre dernier, en mangeant un merlan, M. Allouchery avala une arête qui lui resta dans le gosier; il n'y prit point garde d'abord. mais au bout de quelque jours sa gorge s'enflamma, puis s'enfla et quand les médecins furent appelés, ils ne purent plus apporter de remède au mal. M. Allouchery est mort la nuit dernière après de grandes souffrances. Il était âgé d'une soixante d'années.

Audruicq. — On annonce la mort d'une centenaire, Mme veuve Docanel (Marie Joséphine Judith Dutriau), née à Offekerque, le 1er décembre 1784, qui est décédée le 1er décembre 1885, à Grande-Synthe (arrondissement de Dunkerque.) Mme Docanel s'était mariée en 1809, son mari était préposé de douanes. De cette union sont nés huit enfants tous existants.

Cette vieille femme portait allègrement ses 101 ans et possédait encore toutes ses facultés, elle se plaignait seulement depuis quelques jours de bourdonnements d'oreilles. Elle s'est éteinte doucement.

BELGIQUE

Bruxelles. — On écrit au *Figaro* : « Le deuil que la cour de Belgique a dû prendre à la suite de la mort du roi Alphonse XII a fait retarder les préparatifs de grandes fêtes que S. A. R. le comte de Flandre se proposait de donner cet hiver, à l'occasion de la prochaine sortie d'école de son fils le prince Baudouin. Ce jeune prince, qui est dans sa dix-septième année, sera bientôt nommé sous-lieutenant, et on s'occupe de lui monter sa maison. C'est dans le régiment des grenadiers que le prince se fera inscrire : c'est là qu'a servi le roi Léopold II, tandis que le comte de Flandre a passé par les grades successifs du régiment des guides.

« Quand le jeune prince aura atteint sa majorité légale, à dix-huit ans, il fera un voyage à Zanzibar. Des personnes destinées à l'accompagner dans cette excursion apprennent depuis quelque temps déjà la langue arabe de manière à pouvoir servir d'interprètes.

« Le deuil de la cour aura probablement pour conséquence que le comte et la comtesse de Flandre n'ouvriront pas leurs salons cet hiver.

» S. M. la Reine, depuis que le télégraphe a apporté la nouvelle de la mort du roi d'Espagne. n'a plus, naturellement, paru dans la petite loge où chaque soir, elle venait assister aux représentations du théâtre royal de la Monnaie. Mais vous savez que le chateau de Laeken est relié par le téléphone à notre salle d'opéra. De cette façon, la Reine peut, sans quitter ses appartements, entendre des fragments de représentation. Il paraît que Sa Majesté prend grand intérêt à ces expériences d'acoustique à grande distance. Elle suit non seulement les représentations, mais encore les répétitions.

» Un journal bruxellois racontait à ce propos, l'autre jour, qu'une fois la Reine, en suivant, par l'appareil téléphonique, le travail curieux d'une répétition des *Templiers*, eut tout à coup un tel mouvement de brusque surprise que le cornet lui tomba des mains. Sa Majesté venait d'entendre le chef d'orchestre interpeller les chœurs en invoquant le nom de Dieu d'une façon absolument étrangère à l'étiquette des cours. Depuis ce jour-là les répétitions au théâtre de la Monnaie sont conduites avec des formes et une élégance de langage qui plongent dans la rêverie les choristes et les figurants. »

Ville de Verviers. Conditionnement public des matières textiles

Consignations—Magasinages des marchandises

ETAT-CIVIL. — Roubaix. — Déclarations de naissances du 9 décembre. — Emile Vincent, rue bert, cour Gryspeert, 6. — Henri Raes, rue des Charpentiers. — Mathilde Nys. rue des Longues-Haies. 134. — Léon Ryelandt, rue Bernard. — Décès du 9 décembre. — Emile Syts, 25 ans, domestique, Hôtel-Dieu. — Elisée Delbar, 52 ans, marchand de lait, rue de la Tuilerie. — Camille Noret, rue du Tilleul, 192.

Tourcoing. — Déclarations de naissances du 9 décembre. — Jean-Baptiste Michel, rue du Patronage, Sacré-Cœur. — Décès du 9 décembre. — Emile Vangeneigen, 55 ans 7 mois, sans profession, Haute-Voie. — Henri Duhamel, 1 an 7 mois, rue Pré de la Bailli. — Marie Denorme, 20 jours, au Cliquet. — Charles Duquesne, 69 ans, 8 mois, fabricant de tissus, rue des Archers.